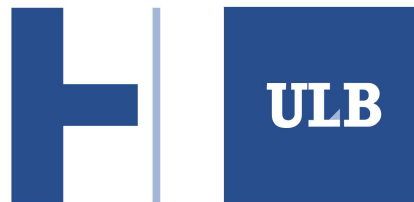




Hôpital
Erasmus



Anderlecht, lundi 5 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclarer la naissance à Erasme, c'est dorénavant possible !

Mardi 6 mars 2018

Plus besoin de se rendre aux guichets de l'Etat Civil ni de faire la file pour déclarer la naissance de son enfant. Dès ce mois de mars, à l'Hôpital Erasme (ULB) à Anderlecht, il sera dorénavant possible de faire cette démarche directement sur le site de l'hôpital après la naissance.

Un vrai confort pour les 2000 parents concernés chaque année, à l'initiative de l'Echevine de l'Etat civil Monique Cassart avec le soutien du Bourgmestre d'Anderlecht Eric Tomas et le Collège échevinal, en collaboration avec l'Hôpital Erasme (ULB).

La presse est cordialement invitée au lancement de ce guichet décentralisé, ce mardi 6 mars à 11h30 dans le hall de l'hôpital, en présence de l'Echevine de l'Etat civil Monique Cassart et de représentants de l'hôpital Erasme.

« Notre objectif est de faciliter la vie des jeunes parents et de leur permettre de faire ces démarches le plus confortablement possible. C'est pourquoi nous proposons un formulaire en ligne et une prise de rendez-vous », explique l'Echevine. « En 2017, 3.160 enfants sont nés à Anderlecht, et 2.028 d'entre eux sur le site d'Erasme. Cette procédure facilitera donc la vie

de nombreuses petites familles ».

Pour faire cette démarche, il suffira aux parents de compléter en ligne le formulaire de prise de rendez-vous accessible sur notre site internet: www.anderlecht.be

Une fois le rendez-vous confirmé, il suffit aux parents de se rendre au guichet situé à l'accueil de l'hôpital, munis des documents nécessaires (carte d'identité, carnet de mariage,..). Ce guichet sera ouvert et joignable au 02 430 69 41 les mardi et vendredi. Plus besoin de faire la file donc, ni aux guichets de l'administration, ni à une permanence.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*